

## AVIS PUBLIC - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 501-06

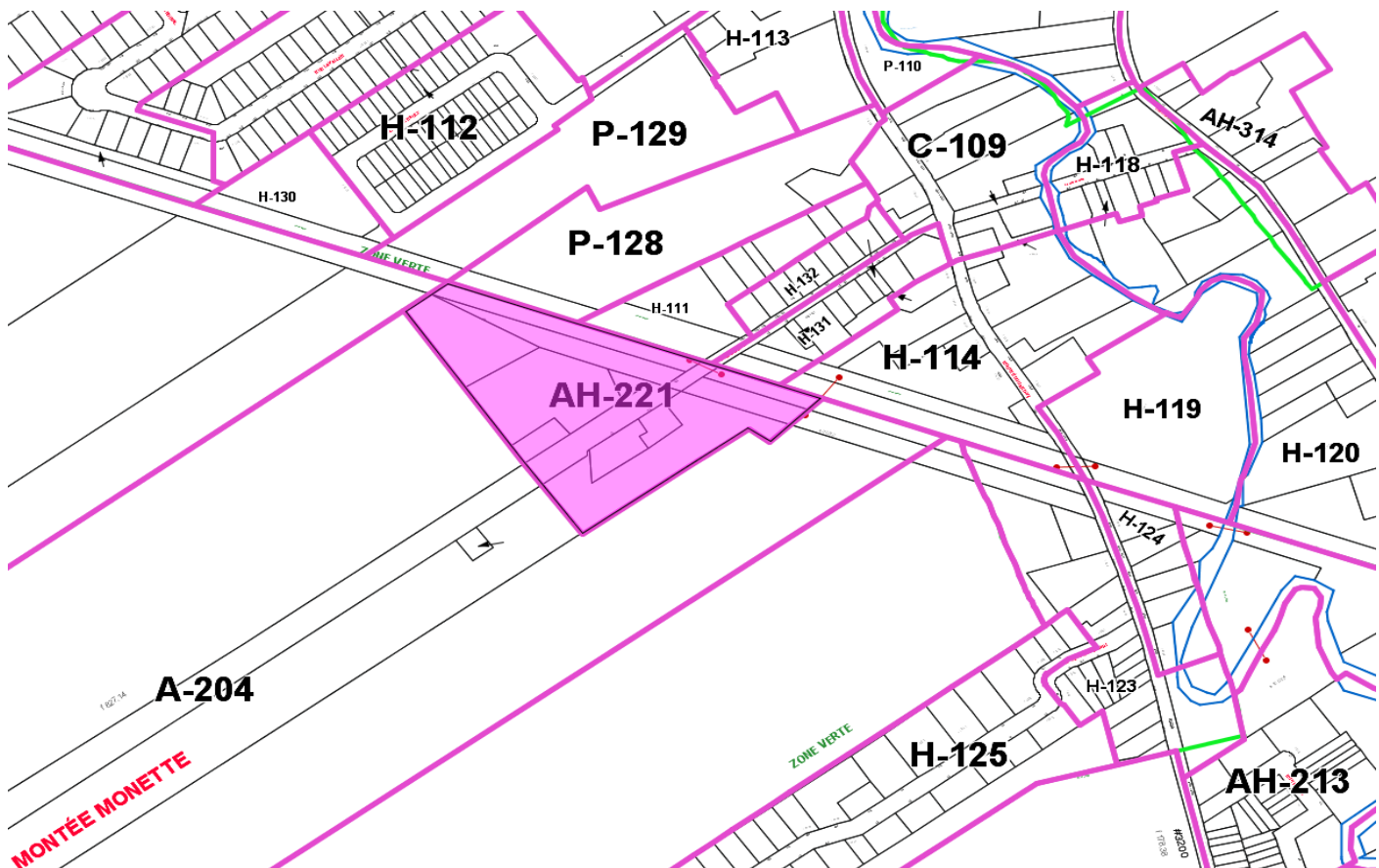
Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 501-06 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement.

**AVIS PUBLIC est donné** que lors d'une séance ordinaire tenue le 14 juin 2022, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe a adopté le projet de règlement numéro 501-06 intitulé :

**Règlement modifiant le règlement numéro 501 sur zonage et le lotissement afin de modifier les dispositions applicables :**

- 1) aux niveaux de plancher n'étant pas considérés comme un étage ;
- 2) aux agrandissements verticaux d'une habitation jumelée ou contiguë ;
- 3) aux triangles de visibilité ;
- 4) aux perrons, galeries et terrasses surélevées ;
- 5) aux accès aux terrains, allées et voies d'accès ;
- 6) à la zone AH-221 afin d'autoriser la voie d'accès et de circulation en cours arrière ainsi que la présence de garage sous le niveau de la rue pour certains bâtiments.

Ce projet de règlement concerne l'ensemble du territoire de la Ville ([plan de zonage](#)) et plus particulièrement la zone AH-221. Le périmètre de cette zone est illustré au croquis suivant :



## AVIS PUBLIC - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 501-06

Cette zone se compose principalement des lots et numéros civiques suivants :

Zone concernée	Description
AH-221	MONETTE (MTEE), Lot 2 714 126 MONETTE (MTEE) #76 MONETTE (MTEE) #68 EDOUARD VII (RTE), Lot 3 298 390 MONETTE (MTEE), Lot 2 714 337 MONETTE (MTEE) #73 MONETTE (MTEE) #75 MONETTE (MTEE), Lot 2 714 127 MONETTE (MTEE), Lot 2 714 128 MONETTE (MTEE), Lot 2 713 097 et 2 713 096

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le **mardi, 28 juin 2022, à 19 h** au **Complexe Élodie-P.-Babin** situé au **2235, route Édouard-VII** à Saint-Philippe. Lors de cette assemblée, le maire ou son représentant, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville situé au 175 chemin Sanguinet, bureau 201, à Saint-Philippe, durant les heures de bureau, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h.

Donné à Saint-Philippe, ce 15 juin 2022



La greffière de la Ville  
Manon Thériault, avocate